



RAPPORT ANNUEL

CM-AM OBLI SOUVERAINS

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire, il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euroagg Treasury Total Return Unhedged (LEATTREU Index), sur la durée de placement recommandée, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro- économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 200% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de la zone OCDE, hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- 50% minimum d'émetteurs de la zone euro ;
- de 50% à 100% en valeurs émises ou garanties par un état membre ou une entreprise publique ;
- de 0% à 30% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1 pour le court terme ou A pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence ou non notés ;
- de 0% à 10% en titres non notés selon les agences de notation ;
- de 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

Le gérant se réserve la possibilité de conserver une exposition de crédit inférieure à la notation minimale autorisée dans le cas où la dégradation interviendrait après l'investissement en portefeuille.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre +5 et +12.
De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.
De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation,
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et de change.

L'effet de levier indicatif est de 100%.

- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le début d'exercice a été assez actif sur les marchés avec les différentes données macroéconomiques, délaissant les craintes concernant le variant Omicron pour se focaliser sur la reprise de l'économie mondiale. En effet, en janvier, l'évolution de la croissance ainsi que de l'inflation mettaient les marchés sous pression et les banquiers centraux étaient obligés de prendre des mesures pour éviter que l'inflation ne vienne enrayer la croissance mondiale. De plus, l'évolution du prix des matières premières ne calmait pas les marchés, le pétrole progressant de 10 à 15% en janvier et entraînant le reste des matières premières à la hausse. Le marché subissait alors les prémices d'un fort mouvement haussier taux avec des investisseurs anticipant une remontée des taux directeurs plus rapide que prévu. Cela entraînait le bund 10 ans en territoire positif à la fin janvier et Christine Lagarde réajustait le programme de rachat (fin du PEPP en mars et réduction de l'APP) lors de réunion de début février. Cependant, à partir de mi-février, nous avons eu une progression des tensions entre la Russie et l'Ukraine jusqu'à l'invasion par la Russie le 24/02. Très rapidement, les états occidentaux ont répondu par un panel de sanctions contre la Russie, notamment l'exclusion de certaines banques russes du système de paiement international SWIFT, le gel des réserves de la banque centrale russe et la suspension de la certification du gazoduc Nord Stream 2. Cela a provoqué une augmentation importante des cours des matières premières (+30/35% sur le pétrole du 25/02 au 08/03) et des craintes inflationnistes. Les banques centrales ont alors pris des mesures avec la BOE et la FED augmentant leur taux directeur et la BCE indiquant un nouveau rythme concernant le programme d'achat d'actifs (€40bn d'achats en avril €30bn en mai et €20bn en juin) pour anticiper une hausse des taux après la fin des achats. Concernant le marché du Crédit, il commençait l'année à des niveaux serrés après s'être compressé tout au long de l'année 2021 grâce aux différentes mesures des banques centrales pour booster la reprise économique dans un monde post-Covid. Malgré des fondamentaux très solides, que ce soit sur l'IG ou le HY, le Crédit a souffert d'un momentum macro moins porteur et surtout, des fortes tensions sur les taux sans risque, engendrant des rendements particulièrement négatifs pour cette classe d'actif. La hausse des spreads s'est accélérée logiquement fin Février avec la guerre en Ukraine. Enfin, il est intéressant de noter la surperformance des papiers single A et AA vs BBB. Les taux souverains européens ont nettement monté en mars avec l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide et l'accélération de l'inflation, en dépit d'une inversion de tendance mi-mars avec la progression des tensions géopolitiques liées à l'Ukraine et en conséquence, les craintes sur la croissance. Le taux 10 ans allemand s'apprécie de 41 bp à 0.54% (en hausse de 80 pb sur l'un des pires trimestres historiques en termes de performance sur l'obligataire global) tandis que les spreads des pays périphériques reculent de 5 à 10 bp. Le Crédit a en partie effacé (totalement pour le High Yield) le violent mouvement de tension de février, avec un resserrement global en moyenne de 10 pb, dont 45 pb dans la catégorie High Yield et 7 pb pour l'Investment Grade. La courbe s'est fortement aplatie sur tous les segments à partir du 5 ans. En terme de gestion, nous avons maintenu la sous-exposition en sensibilité du portefeuille autour de -30 bp en-dessous de celle de l'indice et conservé une moindre exposition à la France vs indice. A partir de février, nous avons réduit la sous-exposition en sensibilité du portefeuille à 17 bps en-dessous de l'indice en achetant de l'Allemagne 10 ans dans la baisse du marché et des agences publiques de maturité 3 ans. Nous sommes revenus à neutralité sur l'Italie en renforçant le BTP 7 ans sur un spread 10 ans Italie –Allemagne à 150 bps. Nous avons également pris des profits sur le segment 30 ans des pays du noyau dur au profit d'emprunts d'état de même catégorie et d'OAT 10 ans, entraînant ainsi un retour à neutralité sur la France. Le mouvement observé en mars s'est poursuivi au début du 2nd trimestre avec la poursuite de l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide (communications très fortes de la FED sur une hausse prochaine probable de 50pbs, réduction progressive des achats de la BCE et potentielle première hausse de taux en 2022) et les pressions inflationnistes, malgré les craintes sur le rythme de croissance et la dégradation sanitaire en Chine. Dans ce mouvement d'aversion pour le risque, les spreads périphériques se sont écartés d'une vingtaine de bps sur le mois, particulièrement sur l'Italie. Sur le crédit, les spreads ont subi un écartement des primes de risque dans toutes les catégories de notation, notamment les crédits les

moins solides. Les taux longs ont accentué la hausse en mai du fait des banquiers centraux qui, face à une inflation excessive, ont confirmé qu'ils ne voulaient plus temporiser pour remonter les taux. La résilience de l'activité US s'est maintenue malgré les vents contraires et le durcissement des conditions financières, réduisant le scénario d'une pause de la Fed. L'urgence s'est également renforcée pour la BCE suite à la nouvelle surprise haussière sur l'inflation totale et coeur, signe que le choc inflationniste se diffuse de plus en plus largement au sein de l'économie, les membres de la BCE multipliant leurs prises de parole en faveur d'un resserrement plus rapide des taux directeurs. En fin de trimestre, malgré des premiers chiffres nationaux d'inflation montrant une poursuite de l'accélération, les craintes de récession rapide et d'ampleur sur la croissance américaine se sont intensifiées au vu des données de consommation. Les taux européens ont suivi la tendance de baisse des taux américains, qui ont effacé 50 bp en quinze jours, mais le 10 ans allemand progresse au total de 0.79 % sur le trimestre à 1.33%. Dans ce contexte d'aversion au risque, le crédit a souffert terriblement, et dans une moindre mesure les spreads périphériques, l'OAT 10 ans sous-performant également d'une quinzaine de bp vs Allemagne dans un contexte de pentification de la courbe 2-10 ans allemande. En terme de gestion, nous avons commencé à réduire début avril la sous-exposition en sensibilité par rapport à l'indice et pris nos profits sur des OAT et BUND inflation de maturité courte en faveur d'OAT 10 ans. Nous avons également renforcé les stratégies d'aplatissement : 2-15 ans sur l'Autriche, 2-30 ans sur l'Italie et 5-15 ans sur la Belgique. Dans ce contexte d'aversion au risque avec une dégradation des spreads périphériques et de Crédit, nous avons maintenu sur le trimestre une légère sous-exposition en sensibilité vs indice et réduit les positions sur l'Espagne et la France. Au 3ème trimestre, les taux souverains ont changé de direction, les investisseurs intégrant les craintes de récession et dégonflant leurs attentes quant à la durée du cycle de resserrement monétaire. Le rendement allemand à 10 ans a reculé de 51 bps (0.82% au 29 juillet, après avoir touché un point haut de 2022 à 1.77% le 21 juin). Les spreads périphériques se sont écartés sur la période, particulièrement l'Italie en raison de l'incertitude politique. Selon nos indices Cash, les spreads de crédit se sont ainsi nettement détendus, de plus de 30 pb pour l'Investment Grade, un peu moins pour la catégorie High Yield, illustrant la prudence relative des investisseurs sur les émetteurs les moins bien notés. La BCE a désormais cessé ses achats nets tant au titre de l'APP que du PEPP. Mais en août, le dégonflement des anticipations de récession et de reflux de l'inflation s'est imposé dès le début du mois sur les points bas atteints par les taux longs, en raison de bonnes statistiques économiques, d'une nouvelle envolée tant des prix de l'énergie en Europe que des tensions sur le marché du travail et les hausses de salaire à anticiper ainsi que des propos des banquiers centraux, qui n'ont eu de cesse, jusqu'à Jackson Hole, de rappeler que le combat contre l'inflation était loin d'être achevé. Dans ce contexte, les taux souverains ont poursuivi leur rebond pour atteindre 1.54% sur le Bund avec un écartement des spreads pays vs Bund (+25 bp Italie) et de Crédit dans un fort mouvement d'aplatissement de la courbe. Le retournement de marché s'est accentué en septembre avec le retour du risque italien au travers des inquiétudes sur l'évolution des relations entre l'Italie et les institutions européennes, une récession désormais inévitable en Allemagne (donc en zone euro), une Chine qui peine à rebondir, un risque géopolitique qui continue de s'accroître, une inflation à 10% en zone euro, les hausses de 75 bp BCE et FED et cerise sur le gâteau, la défiance sur le budget britannique, faisant ressurgir le risque de crédibilité. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a clôturé le trimestre à 2.10% avec des spreads pays stables vs Bund sauf l'Italie (+5 bp) ainsi que l'Autriche et la Finlande (+8 bp), contrairement au Crédit qui continue de s'écartier. La courbe restait stable sur le mois malgré une forte volatilité, sauf le segment 10-30 ans qui accentuait son aplatissement. En terme de gestion, nous avons maintenu une sous-exposition en sensibilité vs indice sur tout le trimestre de l'ordre de 10 à 40 bp, ainsi que sur les pays périphériques et la France, en privilégiant la pentification de la partie longue de la courbe allemande au détriment du 10 ans. Au dernier trimestre de l'exercice, les chiffres du PIB du T3 ont montré la résilience de la croissance économique face à des vents contraires de plus en plus puissants, grâce avant tout à la réduction des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et à l'effet rattrapage post-Covid, notamment en Europe où l'activité a profité de la reprise du tourisme. Mais aux US, la détérioration des enquêtes et l'affaiblissement de la demande sous-jacente ont montré qu'une récession restait probable, n'empêchant pas une nouvelle hausse des de 75 pb de la part de la Fed. En zone euro, l'inflation est demeurée nettement trop

élevée, ce qui devrait imposer à la BCE de poursuivre son resserrement monétaire. En Chine, les indices PMI d'octobre sont repassés en zone de contraction en raison du nouveau renforcement des contraintes sanitaires. L'appétit pour le risque s'est cependant diffusé au marché de la dette souveraine au travers de l'apaisement des anticipations de hausses de taux à mesure que les signaux confirmant ou annonçant une récession s'accumulaient en zone euro, au Royaume-Uni, voire aux États-Unis. Bien que la BCE ait monté ses taux directeurs de 75 points de base en octobre, ce sont bien les risques de récession qui l'ont conduite à adopter momentanément une tonalité moins agressive qu'anticipé. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a reflué de 40 bp à 2.14% avec des spreads pays en baisse vs Allemagne (notamment Italie -25 bp) et le Crédit a continué de performer. Après avoir touché de nouveaux points hauts annuels courant octobre, les taux se sont retournés en novembre et ont affiché une nette baisse (1.96% pour le 10 ans allemand fin novembre) avec à la clé l'accentuation de l'aplatissement de la courbe des taux de part et d'autre de l'Atlantique ainsi que par la chute des taux réels. Cela s'explique par les minutes de la Fed et de la BCE confortant l'hypothèse d'un ralentissement du rythme des hausses des taux directeurs à venir ainsi que par la publication de chiffres d'inflation aux US et en Z€ qui commencent à montrer un ralentissement. Cet environnement a continué de soutenir la dynamique positive sur le marché du crédit avec une nouvelle compression des spreads sur les marchés cash et synthétique jusqu'à plus de 100 pb sur le High Yield témoignant d'un retour de l'appétit pour le risque des investisseurs. Mais sur la dernière partie du trimestre, les marchés financiers ont exacerbé l'intégration du message des banques centrales suite à leurs hausses de mi-décembre avec à la clé une forte poussée des taux souverains, le bund clôturant l'année à 2.56%. Aux États-Unis, la hausse des rendements est surtout venue de la remontée des anticipations d'inflation alors qu'en zone Euro, le rebond des indices PMI et le discours toujours offensif des banquiers centraux, en faveur d'une politique monétaire très restrictive au vu des États continuant d'ajouter des mesures d'aide, ont alimenté la hausse des taux réels, portant le taux souverain français à 10 ans à 3.10%. Suite à l'annonce des réductions d'achats BCE, les spreads semi-cœur et périphériques hors Portugal se sont écartés contre Allemagne, contrairement aux spreads de Crédit, notamment financiers, qui ont accentué leur réduction. En termes de gestion, nous avons poursuivi jusqu'en novembre la resensibilisation vs indice en renforçant les segments 10 et 15 ans état allemand, pour finir à quasi-neutralité sur décembre.

Politiques sectorielles : commentaires transverses à la SGP – donc dans tous les fonds

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :

Production annuelle de charbon < 10 MT ;
Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Les performances nettes de la part ER et de la part RC s'élèvent respectivement à - 18.22% et - 18.30% pour un indice à - 18.46%

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 31/12/2022	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
2%	3,08%	7,25%	4,83%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

06/05/2022 Caractéristiques de gestion : Mention de la classification SFDR

20/07/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour réglementaire Taxonomie

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	95 134 195,66	120 506 543,55
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	27 625 860,72	28 104 828,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	27 625 860,72	28 104 828,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	58 107 460,23	79 902 169,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	58 107 460,23	79 902 169,00
Titres de créances négociables	58 107 460,23	79 902 169,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	9 290 894,71	12 374 345,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 290 894,71	12 374 345,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	109 980,00	125 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	109 980,00	125 200,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	72 371,40	101 331,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 371,40	101 331,00
Comptes financiers	4 036 944,85	5 379 945,42
Liquidités	4 036 944,85	5 379 945,42
Total de l'actif	99 243 511,91	125 987 819,97

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	98 593 080,57	124 096 200,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 594,58	1 365 652,63
Résultat de l'exercice (a, b)	446 617,45	290 487,35
Total des capitaux propres	99 034 103,44	125 752 340,85
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	109 980,00	125 200,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	109 980,00	125 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	109 980,00	125 200,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	50 279,13	64 408,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	50 279,13	64 408,08
Comptes financiers	49 149,34	45 871,04
Concours bancaires courants	49 149,34	45 871,04
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	99 243 511,91	125 987 819,97

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	1 728 090,00	0,00
FGBLH2F00002 BUND-EUX 0322	0,00	6 854 800,00
Total Taux	1 728 090,00	6 854 800,00
Total Contrats futures	1 728 090,00	6 854 800,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 728 090,00	6 854 800,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	1 728 090,00	6 854 800,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 237,62	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 119 705,72	1 102 662,79
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 128 943,34	1 102 662,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	861,52
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 417,32	34 578,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	20 417,32	35 440,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 108 526,02	1 067 222,38
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	656 448,87	765 303,90
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	452 077,15	301 918,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 459,70	-11 431,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	446 617,45	290 487,35

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0007004130	0,7 % TTC maximum	Actif net
ER	FR0013239340	1 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0007004130	Néant
ER	FR0013239340	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007004130 RC

Néant

Part FR0013239340 ER

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	125 752 340,85	129 881 794,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	329 250,36	8 115 056,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 557 710,21	-7 563 983,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	408 128,23	1 468 620,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 259 717,79	-33 153,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	877 290,00	172 410,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-29 190,00	-235 710,00
Frais de transaction	-522,75	-1 025,75
Différences de change	-2 742,07	-3 393,51
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-22 919 880,33	-6 475 393,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-22 508 032,45	411 847,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	411 847,88	6 887 240,92
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-15 220,00	125 200,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	109 980,00	125 200,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	125 200,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	452 077,15	301 918,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	99 034 103,44	125 752 340,85

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	27 625 860,72	27,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	27 625 860,72	27,90
Titres de créances		
Bons du Trésor	58 107 460,23	58,67
TOTAL Titres de créances	58 107 460,23	58,67
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	1 728 090,00	1,74
TOTAL Opérations de couverture	1 728 090,00	1,74
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	27 625 860,72	27,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	58 107 460,23	58,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 036 944,85	4,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	49 149,34	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	1 728 090,00	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 923 936,44	8,00	1 579 359,15	1,59	18 122 565,13	18,30
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	10 265 449,56	10,37	5 304 596,32	5,36	42 537 414,35	42,95
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 036 944,85	4,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	49 149,34	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728 090,00	1,74
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP				
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	48 197,71	0,05	951,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 290 894,71
	FR0000009987	UNION + SI.3DEC	1 002 456,87
	FR0007033477	CM-AM INST.ST RC6D	1 004 751,87
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	4 148 445,47
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	1 281 307,05
	FR0013373206	CM-AM ST BONDS 6D	952 425,70
	FR0013380748	CM-AM OBLI LT IC	901 507,75
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			9 290 894,71

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	446 617,45	290 487,35
Total	446 617,45	290 487,35

	30/12/2022	31/12/2021
A1 PART CAPIER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 417,82	20 243,84
Total	17 417,82	20 243,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	429 199,63	270 243,51
Total	429 199,63	270 243,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 594,58	1 365 652,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 594,58	1 365 652,63

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-175,09	67 153,97
Total	-175,09	67 153,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 419,49	1 298 498,66
Total	-5 419,49	1 298 498,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	A1 PART CAPI ER	445 830,87	4 483,000000	99,44	0,00	0,00	0,00	1,43
31/12/2018	C1 PART CAPI C	105 256 761,95	22 161	4 749,63	0,00	0,00	0,00	54,54
31/12/2019	A1 PART CAPI ER	3 852 552,07	36 506,075487	105,53	0,00	0,00	0,00	1,51
31/12/2019	C1 PART CAPI C	112 520 577,01	22 345	5 035,60	0,00	0,00	0,00	67,41
31/12/2020	A1 PART CAPI ER	8 933 529,37	81 667,926788	109,38	0,00	0,00	0,00	2,06
31/12/2020	C1 PART CAPI C	120 948 264,87	23 194	5 214,63	0,00	0,00	0,00	93,20
31/12/2021	A1 PART CAPI ER	6 185 072,38	58 593,314013	105,55	0,00	0,00	0,00	1,49
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	119 567 268,47	23 785	5 027,00	0,00	0,00	0,00	65,95
30/12/2022	A1 PART CAPI ER	3 127 032,86	36 222,219434	86,32	0,00	0,00	0,00	0,47
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	95 907 070,58	23 352	4 107,01	0,00	0,00	0,00	18,14

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI ER		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	309,224904	31 019,86
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-22 680,319483	-2 161 052,06
Solde net des Souscriptions / Rachats	-22 371,094579	-2 130 032,20
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	36 222,219434	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	66,000000	298 230,50
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-499,000000	-2 396 658,15
Solde net des Souscriptions / Rachats	-433,000000	-2 098 427,65
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	23 352,000000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	842,49
Montant des commissions de souscription perçues	842,49
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	842,49
Montant des commissions de souscription rétrocedées	842,49
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013239340 A1 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	21 831,99
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0007004130 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	634 616,88
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Dépôts de garantie	72 371,40
Total des créances		72 371,40
Dettes	Frais de gestion	50 279,13
Total des dettes		50 279,13
Total dettes et créances		22 092,27

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	95 024 215,66	95,95
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	27 625 860,72	27,90
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	58 107 460,23	58,67
TITRES OPC	9 290 894,71	9,38
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	72 371,40	0,07
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-50 279,13	-0,05
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	3 987 795,51	4,03
DISPONIBILITES	3 987 795,51	4,03
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	99 034 103,44	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						27 625 860,72	27,90
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						27 625 860,72	27,90
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						27 625 860,72	27,90
TOTAL BELGIQUE						470 983,15	0,48
EU000A284469 EUROPEAN UNION 0,3%20-041150	17/11/2020	04/11/2050	EUR	1 000	0,30	470 983,15	0,48
TOTAL ALLEMAGNE						6 311 129,51	6,37
DE000A3H3KE9 KRED WIEDERAUFBAU 0,375%21-36	20/05/2021	20/05/2036	EUR	1 400	0,375	976 531,45	0,99
DE000A3MP7J5 KRED WIEDERAUFBAU 0,125%22-25	01/03/2022	30/06/2025	EUR	3 500	0,125	3 268 686,44	3,29
XS1511781897 LANDW RENTENBANK 0,625%16-1036	31/10/2016	31/10/2036	EUR	1 500	0,625	1 074 683,84	1,09
XS2193666042 DEUTSCHBAHNFIN 0,375%20-230629	23/06/2020	23/06/2029	EUR	1 200	0,375	991 227,78	1,00
TOTAL ESPAGNE						4 655 250,00	4,70
XS2412060092 ICO 0%21-300425	24/11/2021	30/04/2025	EUR	5 000		4 655 250,00	4,70
TOTAL FRANCE						16 188 498,06	16,35
FR0011883966 OAT 2,50%14-25052030	06/05/2014	25/05/2030	EUR	2 800 000	2,50	2 770 751,12	2,80
FR0013131877 OAT 0,50%16-25052026	03/03/2016	25/05/2026	EUR	1 700 000	0,50	1 579 359,15	1,59
FR0013154044 OAT 1,25%16-25052036	19/04/2016	25/05/2036	EUR	100 000	1,25	78 488,70	0,08
FR0013257524 OAT 2%17-25052048	25/05/2017	25/05/2048	EUR	500 000	2,00	391 469,59	0,40
FR0013407236 OAT 0,50%19-25052029	11/03/2019	25/05/2029	EUR	4 100 000	0,50	3 545 371,66	3,58
FR0013480613 OAT 0,75%20-25052052	04/02/2020	25/05/2052	EUR	5 250 000	0,75	2 790 911,51	2,82
FR0013515806 OAT 0,50%20-25052040	03/06/2020	25/05/2040	EUR	800 000	0,50	504 539,84	0,51
FR0014001S17 CADES 0%21-250531	03/02/2021	25/05/2031	EUR	17		1 292 833,00	1,31
FR0014001ZY9 UNEDIC 0,1%21-250534 EMTN	16/02/2021	25/05/2034	EUR	26	0,10	1 775 022,49	1,79
FR0014002WK3 OAT 0,00%21-251131	08/04/2021	25/11/2031	EUR	1 900 000		1 459 751,00	1,47
TOTAL Titres de créances						58 107 460,23	58,67
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						58 107 460,23	58,67
TOTAL Titres de créances négociables						58 107 460,23	58,67
TOTAL AUTRICHE						4 596 584,95	4,64
AT0000A1VGK0 AUSTRIA 0,5%17-200427	11/04/2017	20/04/2027	EUR	2 500	0,50	2 272 910,62	2,29
AT0000A2NW83 AUSTRIA 0%21-200231	03/02/2021	20/02/2031	EUR	2 200		1 713 624,00	1,73
AT0000A2T198 AUSTRIA 0,25%21-201036	23/09/2021	20/10/2036	EUR	900	0,25	610 050,33	0,62
TOTAL BELGIQUE						6 436 279,71	6,50

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
BE0000304130 BELGIQUE 5%04-35 OLO	19/05/2004	28/03/2035	EUR	170 000 000	5,00	2 041 399,36	2,06
BE0000345547 BELGIUM 0,8%18-220628	23/01/2018	22/06/2028	EUR	300 000 000	0,80	2 712 311,92	2,74
BE0000347568 BELGIUM 0,9%19-220629	15/01/2019	22/06/2029	EUR	150 000 000	0,90	1 330 947,33	1,34
BE0000348574 BELGIUM 1,7%19-220650 OLO	05/02/2019	22/06/2050	EUR	50 000 000	1,70	351 621,10	0,36
TOTAL ALLEMAGNE						9 114 316,82	9,20
DE0001102481 GERMANY 0%19-150850	23/08/2019	15/08/2050	EUR	220 000 000		1 124 816,00	1,14
DE0001102499 ALLEMAGNE 0%20-150230	10/01/2020	15/02/2030	EUR	500 000 000		4 193 300,00	4,23
DE0001102515 GERMANY 0%20-150535	13/05/2020	15/05/2035	EUR	400 000 000		2 896 440,00	2,92
DE0001135481 GERMANY 2,5%12-040744	27/04/2012	04/07/2044	EUR	90 000 000	2,50	899 760,82	0,91
TOTAL ESPAGNE						15 859 068,37	16,00
ES00000128P8 SPAIN 1,5%17-300427	31/01/2017	30/04/2027	EUR	3 200	1,50	3 031 685,70	3,06
ES0000012B39 SPAIN 1,4%18-300428	30/01/2018	30/04/2028	EUR	9 000	1,40	8 299 550,95	8,38
ES0000012B47 SPAIN 2,7%18-311048	27/02/2018	31/10/2048	EUR	150	2,70	122 049,64	0,12
ES0000012F43 ESPAGNE 0,6%19-311029	12/06/2019	31/10/2029	EUR	3 000	0,60	2 519 586,16	2,54
ES0000012G34 SPAIN 1,25%20-311030	30/04/2020	31/10/2030	EUR	2 200	1,25	1 886 195,92	1,90
TOTAL FINLANDE						1 402 428,08	1,42
FI4000507231 FINLAND 0,125%21-150931	26/05/2021	15/09/2031	EUR	1 800	0,125	1 402 428,08	1,42
TOTAL IRLANDE						1 000 262,79	1,01
IE00BKFVC345 IRELAND 0,4%20-150535	08/01/2020	15/05/2035	EUR	140 000 000	0,40	1 000 262,79	1,01
TOTAL ITALIE						13 661 760,25	13,80
IT0004923998 ITALY 4,75%13-010944	22/05/2013	01/09/2044	EUR	4 100	4,75	4 108 653,87	4,15
IT0005273013 ITALY 3,45%17-010348	07/06/2017	01/03/2048	EUR	700	3,45	575 475,39	0,58
IT0005282527 ITALY 1,45%17-151124	15/09/2017	15/11/2024	EUR	5 500	1,45	5 335 454,85	5,40
IT0005365165 ITALIE 3%19-010829	27/02/2019	01/08/2029	EUR	2 100	3,00	1 984 995,39	2,00
IT0005398406 ITALY 2,45%20-010950	22/01/2020	01/09/2050	EUR	2 500	2,45	1 657 180,75	1,67
TOTAL PAYS-BAS						1 106 764,55	1,12
NL0015000RP1 0.5PCT DSL 2022 PER 15-07-2032	17/02/2022	15/07/2032	EUR	900 000	0,50	725 324,55	0,73
NL0015614579 NETHERLANDS 0%20-150152	24/09/2020	15/01/2052	EUR	800 000		381 440,00	0,39
TOTAL PORTUGAL						4 929 994,71	4,98
PTOTEKOE0011 PORTUGAL 2,875%15-151025	20/01/2015	15/10/2025	EUR	490 000 000	2,875	4 929 994,71	4,98
TOTAL Titres d'OPC						9 290 894,71	9,38
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						9 290 894,71	9,38

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						9 290 894,71	9,38
FR0000009987 UNION + (IC)			EUR	5,314		1 002 456,87	1,01
FR0007033477 CM-AM INSTIT.SH.TERM RC SI.6D			EUR	463,679557		1 004 751,87	1,01
FR0011153378 CM-AM INFLATION RC SI.6DEC			EUR	36 076,576		4 148 445,47	4,20
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)			EUR	15		1 281 307,05	1,29
FR0013373206 CM-AM SHORT TERM BONDS (IC)			EUR	9,5015		952 425,70	0,96
FR0013380748 CM-AM OBLI LONG TERME IC FCP			EUR	1		901 507,75	0,91
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-109 980,00	-0,11
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-109 980		-109 980,00	-0,11
TOTAL AUTRES PAYS						109 980,00	0,11
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323			EUR	-13		109 980,00	0,11

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEUISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM OBLI. SOUVERAIN
Identifiant d'entité juridique: 9695004LSXB12USVM919

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

___% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 0% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : **l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (*indicateur de performance 1*) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (*indicateur de performance 2*).

La part d'investissement durable est de 0% de l'actif

- Le score ESG du produit financier est de 0, à comparer à 0 pour l'univers monétaire
- L'intensité carbone est de 0 en fin de période. On constate donc une baisse de 0% de l'intensité carbone du portefeuille sur la période écoulée. Cela est dû à la réduction de la part des forts émetteurs carbone
- L'indicateur de droits humains est de 0 en fin de période. Par ailleurs aucune signature en actif en fin de période n'a fait l'objet d'une controverse rouge ESG

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1. SPAIN	ETAT	8,38	ESPAGNE
2. ITALY	ETAT	5,387	ITALIE
3. PORTUGAL	ETAT	4,978	PORTUGAL
4. ICO	INSTITUTO CR	4,701	ESPAGNE
5. GERMANY	ETAT	4,234	ALLEMAGNE
6. CM-AM INFALT;RC6	OPC	4,189	PAYS-BAS
7. ITALY	ETAT	4,149	ITALIE
8. FRANCE	ETAT	3,58	FRANCE
9. KRDTSLT FUR WIEDE	KFW	3,301	ALLEMAGNE
10. SPAIN	ETAT	3,061	ESPAGNE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

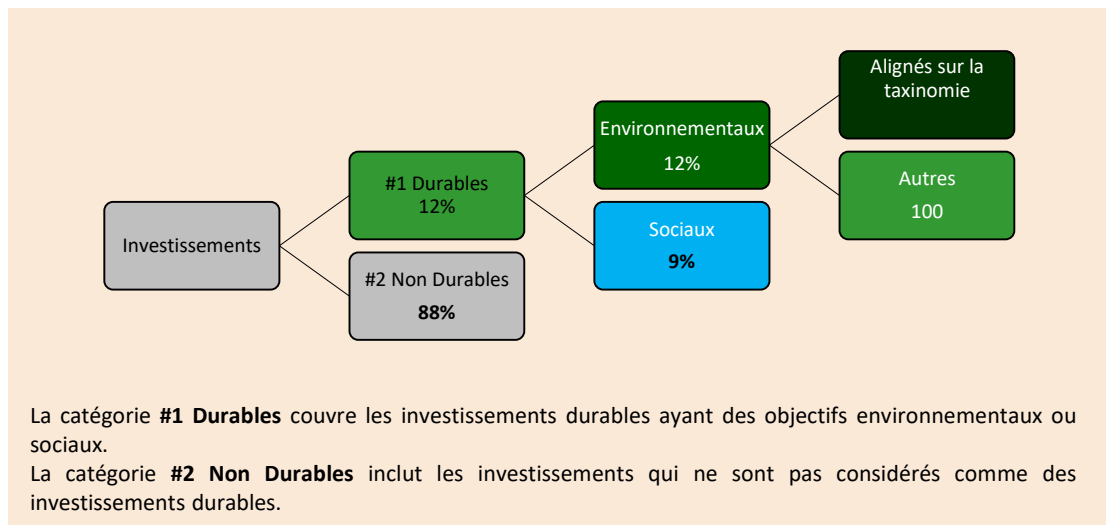
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 0%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

ETAT 100%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

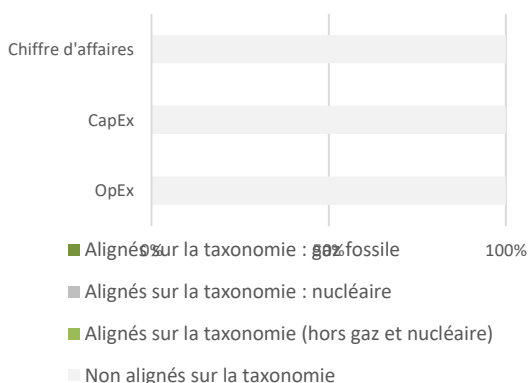
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

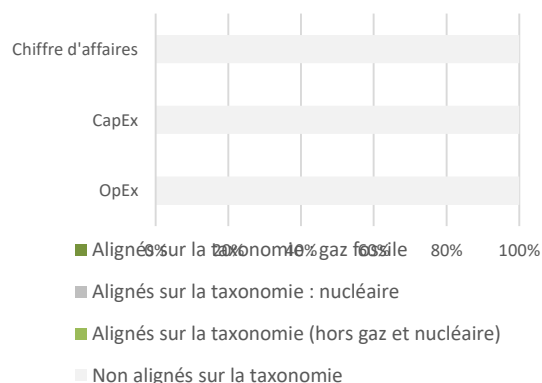
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 0% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 9%.

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM OBLI SOUVERAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CM AM OBLI SOUVERAINS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM OBLI SOUVERAINS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CM AM OBLI SOUVERAINS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM OBLI SOUVERAINS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.03.24 18:00:28
+0100

